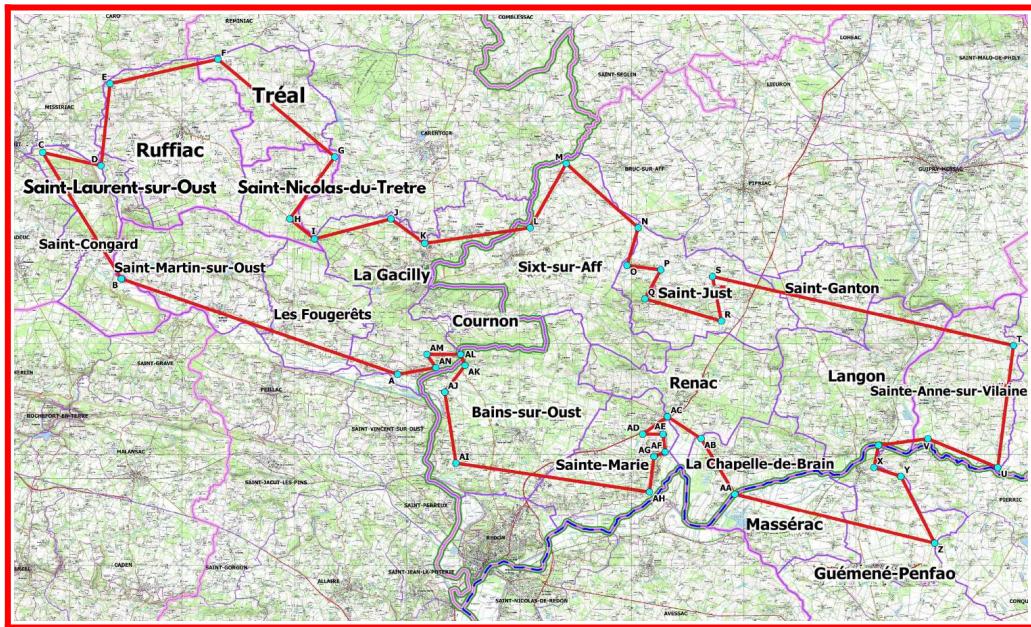


Projet de recherches de mines de TARANIS

Les éléments rédigés ci-dessous sont destinés à alimenter votre réflexion pour votre contribution personnelle à la consultation publique. Ils ne constituent pas la réponse de Eau et Rivières de Bretagne à cette consultation.



Ce document n'est pas exhaustif mais présente quelques caractéristiques du territoire et de son aménagement.

Périmètre :

Le projet porte sur une superficie de 359,5 km² et concerne vingt communes :

- **pour l'Ille-et-Vilaine :** Bains-sur-Oust, La Chapelle-de-Brain, Langon, Renac, Saint-Anne-sur-Vilaine, Saint-Just, Saint-Ganton, Sainte-Marie, Sixt-sur-Aff
- **pour la Loire-Atlantique :** Massérac, Guéméné-Penfao
- **pour le Morbihan :** Cournon, Les Fougerêts, La Gacilly, Ruffiac, Saint-Congard, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Nicolas du Tertre, Tréal

La liste des substances recherchées sont notamment l'**antimoine**, l'**or**, le **plomb**... Le porteur de projet actuel (ou le futur exploitant) ne peut faire de bénéfice que sur un métal qui rapporte, tel que l'or dont on sais qu'il est présent dans le périmètre du projet. Il semble donc légitime de penser qu'il est le principal métal recherché sur ce territoire. Mais d'autres métaux toxiques pourraient néanmoins être aussi exploités tels que l'antimoine, le plomb...

Densité de population :

La densité moyenne du permis est de 53 habitants/km², une densité inférieure à la moyenne régionale. Les bourgs les plus importants sont La Gacilly et Guéméné-Penfao. Le projet est situé juste en amont de la commune de Redon qui est densément peuplée.

Bassins versants et la ressource en eau :

Le périmètre de Taranis est entièrement situé dans le bassin-versant de la Vilaine :

- il traverse 19 masses d'eau de surface et de nombreux cours d'eau dont la Vilaine, le canut, l'Oust, l'Aff... Ces masses d'eau sont en grande majorité dégradées au regard de la Directive Cadre sur l'Eau. Il est estimé que moins de 8 % des masses du projet sont en bon état.
- Le linéaire de cours d'eau parcourant les communes concernées par le projet est supérieur à 800 km soit plus de 2 km de cours d'eau par km² ce qui est une densité particulièrement importante
- 4 captages d'eaux potables intersectent directement le projet et d'autres sont situés juste en aval du projet.
- Le territoire du permis est particulièrement sensible aux inondations. Des programmes de gestion du risque inondations sont identifiés sur le périmètre
- Environ 11 % de la surface totale des communes incluses dans le périmètre du projet sont en zone humide. Ce pourcentage est bien supérieur à la moyenne du bassin-versant qui est de 7 %.

Qu'une mine soit implantée en surface ou sous terre, elle perturbe toujours les circulations d'eau en surface et souterraines et le débit des cours d'eau qui est alimenté pour partie par les circulations d'eau souterraine. Parce qu'elle creuse la roche, la mine provoque des réactions chimiques, génère des volumes considérables de **DECHETS TOXIQUES** dont les poussières et les écoulements contaminent les sols, les ruisseaux et, à terme, les eaux littorales.

Espaces sensibles :

Le projet est couvert par plusieurs types de protections environnementales en raison de leur richesse et de leur sensibilité. :

- Site Natura 2000 Marais de Vilaine ;
- les espaces naturels sensibles de l'Ille aux Pies, des marais de Gannedel et des mégalithes de Saint-Just ;
- 16 monuments historiques protégés dont six croix, trois châteaux, deux manoirs, deux moulins, une église, une chapelle et un site mégalithique.
- Des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : du marais de Vilaine en amont de Redon, de l'étang de Saint-Julien, du Canut Sud, des Demoiselles de Cojoux et étang du Val, du Bois de la Boissière, du Bord du Painel à la Monnerais (landes du Chatelier) et l'étang de l'Etier.

Comment imaginer que l'implantation d'une ou plusieurs mines n'aurait pas d'impact sur ces milieux ?

Activités économiques :

Sur le périmètre de Taranis, les activités économiques sont principalement liées à l'agriculture et l'agro-alimentaire :

- Les communes du permis possèdent 213 ICPE, 54 sont au régime de l'autorisation et 46 sous le régime de l'enregistrement.

- Un site industriel SEVESO seuil haut (site industriel présentant un risque d'accidents majeur) est présent sur la commune de Sainte-Marie en dehors mais tout proche du périmètre du projet.
- 599 exploitations agricoles sont recensées pour une surface agricole utilisée (SAU) de 34 259 ha. 59% de la surface du secteur sont consacrés à l'agriculture et représente 8,7% des emplois.

L'élevage et l'agriculture en général sont-ils compatibles avec une mine à la porte de l'étable ou du champ de colza ? Quel partage des ressources en eau ? Quels impacts des pollutions associés sur le bétail, les cultures ?